



HAL
open science

Idées et intégration européenne: 'la grande transformation' du midi viticole.

William Genieys, Andy Smith

► **To cite this version:**

William Genieys, Andy Smith. Idées et intégration européenne: 'la grande transformation' du midi viticole.. Politique européenne, 2000, La recherche en science politique et l'Union européenne, 1, pp.43-62. 10.3917/poeu.001.0043 . hal-01389364

HAL Id: hal-01389364

<https://hal.science/hal-01389364>

Submitted on 4 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

IDEES ET INTEGRATION EUROPEENNE :
'LA GRANDE TRANSFORMATION' DU MIDI VITICOLE.

Si, depuis environ cinq ans, les approches néo-institutionnalistes ont participé pleinement à une régénération des études de l'intégration européenne, elles comportent également une limite qui consiste à réduire les idées en politique à des préférences et à des stratégies organisationnelles. En proposant une démarche plus compréhensive des effets des idées en amont et en aval de l'adoption des législations par le Conseil des ministres, ce texte offre une piste pour mieux saisir le rapport complexe entre cognition et action qui marque l'institutionnalisation de l'Union européenne. Cette thèse est illustrée par les résultats d'une recherche sur l'évolution du secteur viticole du Midi depuis les années 1960. Impulsé par les politiques communautaires, dans ce territoire ce secteur a changé radicalement d'une logique de production quantitative à celle qui privilégie les vins de qualité. Toutefois, seul un travail qui problématise le rôle des idées en action est à même de saisir pleinement les étapes et les effets de cet exemple de ce qui est trop souvent résumé sous l'étiquette commode de « européanisation ».

Comme pour d'autres champs d'étude traités en science politique, il ne fait pas de doute que l'approche néo-institutionnaliste a considérablement enrichi l'analyse de l'intégration européenne. Outre une capacité à formaliser, sous forme de propositions générales, les apports de maintes études empiriques sur la question, cette démarche a eu le grand mérite de rappeler, d'une part, le rapport étroit entre droit et politique, et, d'autre part, la centralité des instances "supranationales" - la Commission et la Cour de Justice européennes. Si l'apport heuristique de ces travaux est indéniable, nous sommes néanmoins convaincus que, du moins dans ce domaine d'étude, ce courant d'analyse fournit une base théorique insuffisante. En effet, dans cette perspective, on ne peut effectuer qu'une sociologie politique partielle de l'émergence et de la consolidation de cette nouvelle forme de gouvernement. Plus précisément, en limitant le rôle des idées en politique à l'analyse de stratégies institutionnalisées, les problématiques néo-institutionnalistes courent le risque de faire l'impasse sur une prise en compte compréhensive du rapport entre la cognition et l'action en amont et en aval de l'adoption de législations communautaires.

L'objet de cette contribution est tout d'abord de présenter une interprétation théorique du processus d'intégration européenne centrée sur son rapport aux idées en politique. Cette réflexion s'appuie sur un terrain bien précis qui illustre notre proposition : le rôle des politiques européennes dans la modernisation du secteur viticole dans le Midi de la France depuis les années 1960. Ainsi, il s'agit de montrer en quoi les politiques communautaires participent à l'émergence d'une importante crise sectorielle

mais aussi à la légitimation de "recettes" porteuses de transformation au niveau du territoire. Il convient alors de mettre en évidence les changements dans les représentations sociales de la viticulture, la "révolution qualité", mais aussi la transformation en matière de représentation des intérêts, pour comprendre les logiques d'institutionnalisation de l'influence européenne. Le détour par cette analyse de terrain permet de réintroduire la question de la transformation des représentations cognitives au niveau des territoires, ici le passage du vin de masse au vin de qualité, induite par les politiques européennes. En effet, de ce cas particulier ressort un paradoxe porteur d'enseignements plus généraux : un discours officiel et une mobilisation de toute une profession « contre l'Europe » s'articulent étroitement avec le développement de pratiques officieuses qui entraîneront la transformation progressive d'une logique d'action sectorielle.

L'apport des approches néo-institutionnalistes¹

Avant de proposer une grille d'analyse pour saisir la dimension cognitive des politiques européennes, il est nécessaire de revenir sur les objectifs et les acquis du néo-institutionnalisme. Dans le domaine des études de l'intégration européenne, depuis le début des années 1990, ce courant de recherche a offert à l'étude de l'intégration européenne au moins trois séries d'apports théoriques.

Comment un problème public devient "européen" - Contrairement aux analyses intergouvernementalistes pour lesquelles l'Europe "se construit" par la voie de rapports de forces au sein de, et ensuite entre, les gouvernements nationaux (Moravcsik, 1998), les analyses néo-institutionnalistes ont montré que l'émergence d'un problème européen s'explique plus souvent par une période de gestation longue et souvent hasardeuse. Étudier ces processus d'institutionnalisation implique par conséquent de cibler les enquêtes sur l'émergence progressive de coopérations et de conflits sociaux qui construisent des préférences en faveur d'une régulation transnationale de problèmes publics. En bref, cette approche souligne que l'institutionnalisation d'un "problème européen" s'effectue selon une temporalité longue et implique toute une série d'acteurs peu traités par l'analyse intergouvernementaliste². Toutefois à l'instar d'auteurs "néofonctionnalistes", l'engrenage de législations communautaires ne s'explique pas par de simples tendances économiques mais par un double processus. D'une part, pour ces auteurs les "intérêts" économiques n'existent pas en soi, il faut qu'ils soient représentés par les acteurs possédant des ressources

¹ Pour une présentation plus développée de ces approches voir Smith (2000).

² Par exemple, dans un travail de plusieurs années portant sur l'émergence de politiques sociales communautaires et de leur codification dans le droit communautaire, Paul Pierson (1996) montre que les phénomènes de "l'engrenage" (*spillover*) institutionnel sont au coeur des évolutions observées dans ce domaine.

politiques. D'autre part, comme l'a bien formulé Paul Pierson, l'engrenage implique des processus de transformation des règles du jeu et de contraintes qui façonnent les comportements des acteurs en créant des "sentiers de dépendance" (*path dependency*). Cette double thèse est développée par Pierson pour comparer l'émergence progressive mais durable d'une régulation européenne de la "sécurité" au travail avec l'invention rapide mais fragile du protocole social, accord annexé au traité "de Maastricht". En résumé, cette approche de l'intégration européenne est institutionnelle dans la mesure où elle permet de souligner la manière dont les règles communautaires apparaissent et se consolident. Ce courant de recherche met en avant notamment le rôle joué par des acteurs non-étatiques, tels que les Directions générales de la Commission et les groupes d'intérêt, dans les processus de négociation et de construction de leurs "préférences". L'approche évite ainsi les écueils de l'intergouvernementalisme, mais aussi ceux d'une approche évolutionniste ou développementaliste de l'intégration européenne.

Les effets du droit communautaire sur l'encadrement des politiques européennes - En se concentrant sur les "grandes décisions" du Conseil européen et du Conseil des Ministres, l'approche intergouvernementaliste est également critiquée pour sa tendance à ignorer l'impact des normes communautaires sur la définition concrète de l'action publique dans chacun des Etats membres. Sur ce point, l'approche néo-institutionnaliste offre non seulement des informations intéressantes en termes des *processus* d'adaptation et d'apprentissage, mais elle révèle aussi la nature concrète des relations inter-institutionnelles à l'échelle européenne. La recherche de Simon Bulmer (1994) sur les évolutions de la doctrine communautaire en matière de fusions (*merger control*) offre ici une illustration éclairante. En commençant par la Communauté du charbon et de l'acier, établie en 1951 suite au traité de Paris, et en poursuivant son analyse jusqu'au traité de Maastricht, Bulmer montre comment les règles générales adoptées par les chefs de gouvernement façonnent les "capacités institutionnelles" des acteurs du *policy sub-system* formé autour de la régulation des fusions. Cet historique permet notamment de comparer les effets sur le pouvoir de la Commission sur les traités dont les objectifs étaient précis (le cas du traité de Paris) avec les accords inter-étatiques qui ont plus pris la forme d'un "*cadre constitutionnel*" cherchant à limiter le domaine d'intervention des institutions communautaires (le cas du traité de Maastricht). Moins focalisé sur la genèse des politiques communautaires que les travaux de Pierson, cet aspect de l'analyse néo-institutionnaliste amène à considérer le droit communautaire comme un cadre actif des compétences de chaque acteur institutionnel étudié. Contrairement au formalisme du "*old*" institutionnalisme un chercheur comme Bulmer souligne que le droit a des effets non seulement en tant que contrainte ou sanction, mais aussi parce qu'il délimite le comportement "approprié" des acteurs dans tel out tel domaine d'intervention publique.

L'importance des institutions communautaires - Enfin, selon l'approche intergouvernementaliste, le pouvoir des gouvernements nationaux et du Conseil des Ministres produit deux faiblesses au sein des autres institutions communautaires. En effet, elles se trouvent condamnées à simplement mettre en oeuvre les accords inter-étatiques. Ensuite, elles ne peuvent que "bricoler" à la marge des "grands chantiers" de l'intégration européenne. Or, le troisième apport de l'approche néo-institutionnaliste consiste à montrer le simplisme de cette thèse sans nier les ressources considérables que possèdent toujours les gouvernements et le Conseil. Cette subtile démonstration s'est effectuée à l'aide d'études approfondies des ressources dont disposent la Commission et la Cour de Justice. Comme la résume M. Pollack, la thèse développée ici est que les institutions européennes "*obligent les gouvernements des Etats membres à tenir compte des actions d'agents supranationaux que les gouvernements ne contrôlent que de manière imparfaite*" (1996, 445). L'étude de Pierson citée plus haut illustre une approche de ce type de la Commission européenne. Elle montre que cette dernière possède des atouts, notamment comme "gestionnaire" des processus de décision (*process manager*) et, plus particulièrement, sur la question de *quand* il faut proposer au Conseil une « législation potentiellement controversée » (Pierson, 1996, 133). Quant à la Cour de Justice européenne, A. Stone Sweet et J. Caporaso (1998) ont montré comment la jurisprudence de cette instance génère fréquemment une dynamique auto-renforçante (*self-sustaining dynamic*). Celle-ci débouche, d'une part, sur un approfondissement progressif de l'intégration européenne dans un secteur spécifique et, produit, d'autre part, des effets de "contagion" sur d'autres domaines d'intervention publique. Plus exactement, ces auteurs ont étudié de près la "constitutionnalisation" de la Cour depuis les années 1960 à travers l'agrégation de ses décisions et des études de cas comme celui des télécommunications. Cette approche a permis à Stone Sweet et Caporaso de cerner un "lien causal" entre les préférences des agents économiques et politiques (firmes, fédérations de patronats, ministères...) et une forme de dérèglementation consistant à réduire les obstacles aux échanges (*transaction costs*) au sein d'une économie désormais "européenne". Au total, pour paraphraser W. Sandholtz, ces trois apports du néo-institutionnalisme appliqués à l'intégration européenne montrent que "*membership matters*" : les institutions européennes sont beaucoup plus que des tables de négociations ; les acteurs ne peuvent pas simplement se dérober (*walk away*) des compromis communautaires qui ne leur plaisent pas (1996). L'intégration communautaire génère des contraintes institutionnelles qui obligent les acteurs à modifier leurs comportements et leurs préférences.

*Pour une sociologie politique de l'intégration européenne :
« saisir » les idées et « comprendre » les représentations*

Si, comme nous venons de le souligner, l'apport de l'approche néo-institutionnaliste à l'étude de l'intégration européenne est considérable, elle comporte aussi au moins deux limites analytiques. De manière schématique, ces limites se situent en amont et en aval de l'adoption par le Conseil des ministres des législations communautaires.

En amont de cette procédure, et bien avant la formulation des "préférences" observées par les néo-institutionnalistes, se pose la question de la "perception" des problèmes publics et de l'opportunité d'une éventuelle intervention européenne. Contrairement à ce que peut laisser penser cette approche de l'analyse politique, en décodant et en recodant la réalité, les acteurs sont forcément influencés par les manières de penser le monde qu'ils ont apprises lors de leur socialisation sociétale, professionnelle et politique. Par conséquent, lorsqu'on étudie un aspect de l'intégration européenne, il est indispensable de s'interroger sur ce moment en effectuant une sociologie approfondie de la production d'un intérêt. Cette question est trop souvent réduite par les auteurs néo-institutionnalistes au résultat de choix conceptualisés comme étant "économiques" et/ou "rationnels". Pour dépasser une telle analyse, il faut investir un travail de terrain visant à saisir les singularités sociétales des territoires où sont mises en oeuvre les interventions communautaires.

Le rôle des idées dans l'intégration européenne est également fondamental lors des phases se situant en aval de la décision communautaire, celles de la mise en oeuvre et, plus généralement de "l'endogénéisation" des actions entreprises par la Commission. Or, comme l'écrit E. Friedberg à propos du néo-institutionnalisme en général (1997, 512), ce type d'analyse "ne nous dit naturellement rien sur les pratiques des acteurs et sur les processus de mise en oeuvre des projets. Une chose est en effet de montrer l'homogénéisation progressive des 'formes' et des 'cadres' dans un champ donné, une autre serait de prétendre que cette homogénéisation touche autant aux pratiques ». Comme l'ont montré les études variées de la mise en oeuvre en politique³, la perception des intérêts tend à évoluer considérablement au fur et à mesure que les acteurs impliqués s'emparent des normes produites par les échelons de gouvernement "supérieurs". Partant de là, il convient d'essayer de saisir le rôle des idées en action afin de mieux comprendre comment elles participent aux changements éventuels au niveau des pratiques. Notre postulat théorique consiste à établir que les approches néo-institutionnalistes doivent être enrichie par un effort de "compréhension sociologique"⁴ autour du rôle au sens large des idées.

³ Citons à titre d'exemple l'ouvrage classique de J. Pressman et A. Wildavsky, *Implementation* (1973).

⁴ Dominique Schnapper vient de rappeler dans une synthèse théorique stimulante que la *compréhension sociologique* se donne pour objectif de "proposer une

Les résultats de notre recherche de terrain sur les effets des politiques européennes sur le secteur viticole dans le Midi languedocien offrent un exemple à partir duquel nous étayerons cette double critique sur la faiblesse de la prise en compte des idées dans l'analyse néo-institutionnaliste de l'intégration européenne⁵. Le postulat de départ est que dans cette région l'intégration européenne participe pleinement à la transformation de la filière viticole. Le changement de la dynamique sectorielle peut être étudié comme un processus à facettes multiples qui s'échelonne dans le temps depuis le début des années soixante. La première étape est l'instauration d'un marché commun du vin. A partir de ce moment là, c'est au niveau communautaire que se décide la réforme de la politique viticole (Bartoli, 1987). Ainsi, dans le Languedoc-Roussillon se joue, tout au long des années 70 une " guerre du vin " pour certains et une " bataille d'arrière garde " pour les autres, contre les mesures européennes. De fait, la structure du vignoble de cette région est profondément bouleversée. Entre 1974 et 1993, 120.000 hectares de son vignoble tombent sous le coup de la politique de reconversion des terroirs via l'aide à l'arrachage (soit 28% du volume global). Dans un même temps, le " monde de la viticulture languedocienne ", entendu ici comme un univers social à forte prétention communautaire, connaît une véritable *grande transformation* tant au niveau de ses pratiques que de sa propre représentation sociale. En effet, depuis 1985 cette région est (re)devenue exportatrice de vins après s'être imposé de nouvelles pratiques d'avant-garde pour la gestion de la qualité, de coopération et de commercialisation. En l'espace de vingt-cinq ans, c'est tout le cadre cognitif de la filière viticole languedocienne qui est profondément modifié⁶. Aujourd'hui la viticulture de cette région est redevenue source de profit en affichant " une politique de vins de qualité " ⁷. Cette transformation palpable se traduit par un " renversement global " de la représentation sociétale jusqu'alors dominante dans le Midi rouge (Genieys, 1998). Ce changement important s'effectue à

reconstruction interprétative de la réalité ... en prenant en compte le sens que les hommes donnent à leurs conduites (1999 : 7).

⁵ Nous avons effectué cette recherche en 1998 à l'aide d'un financement européen (le programme FAIR). Les auteurs tiennent à remercier Alain Faure pour sa collaboration à cette recherche et à la production de ce texte. Pour des analyses plus détaillées de l'évolution du secteur viticole dans cette région, voir un numéro spécial de la revue *Pôle Sud* (1998).

⁶ On peut citer à ce titre le travail exemplaire en matière de communication de l'ancien directeur des Coteaux du Languedoc, Jean Clavel, qui à travers un double travail d'érudition mais aussi de vulgarisation, a publié un nombre d'ouvrages important sur la question " de la modernisation qualitative des vins du Languedoc " (Clavel, 1999).

⁷ Pour la région Languedoc-Roussillon, la production de vins de table a été divisée par quatre depuis 1986 (pour atteindre 5 millions d'hectolitres). Au cours de cette même période, la production de vins à Appellation contrôlée s'est développée pour atteindre 3.5 millions d'hectolitres (contre 2.2 millions en 1985) en vins de pays ou de terroir. *Agra Presse Hebdo*, n°2592, 16 décembre 1996, p. 3.

tous les niveaux de la présentation de soi, d'autrui et des valeurs professionnelles.

Dans le cadre de ce processus global, il est indéniable que l'aide publique, notamment sa composante communautaire, a contribué à la mise en place de cette dynamique générale. Toutefois, pour comprendre plus finement ce changement, il convient de s'interroger sur le rôle de niveaux de perception, ici conceptualisées comme des représentations sociales⁸, qui ont encadré et donné du sens à l'action, c'est-à-dire à la modernisation qualitative des vins du Languedoc-Roussillon. Afin d'analyser cette dimension importante de la transformation des représentations sociales, nous nous situons explicitement sur le terrain de la compréhension sociologique des idées en action. Dans cette perspective, nous reprendrons à notre compte la différenciation effectuée par Pierre Muller entre quatre types d'idées présents dans l'action publique (1995 : 158-9). Selon cet auteur, il est nécessaire de distinguer analytiquement quatre niveaux de perception dans l'analyse des idées :

- les valeurs qui sont *"les représentations les plus fondamentales (...) sur ce qui est bien ou mal, désirable ou à rejeter"* ;
- les algorithmes qui sont des *"relations causales qui expriment une théorie de l'action"* souvent *"exprimés sous la forme 'si...alors'"* ;
- les normes qui *"définissent des écarts entre le réel perçu et le réel souhaité"* sous forme de *"principes d'action"* ;
- les images comme *"vecteurs implicites de valeurs, de normes ou même d'algorithmes. Elles font sens immédiatement sans passer par un long détour discursif"*.

En appliquant cette grille d'interprétation, nous verrons comment les représentations jouent sur les dispositions à agir de chacun des acteurs, et ceci en combinant tout à la fois les points de vue sur la substance de la politique et les positions institutionnelles en jeu. Dans cette perspective, la dynamique du rapport "vin-politique" en Languedoc-Roussillon peut s'appréhender comme un processus où se dégagent quatre séquences historiques. La première (1900-1974) pour des raisons d'espace sera traitée

⁸ Dans son introduction à l'ouvrage *Les représentations sociales* (1997) Denise Jodelet précise que, *"représenter ou se représenter correspond à un acte de pensée par lequel un sujet se rapporte à un objet"*. La représentation a donc un *"caractère constructif, créatif, autonome (...)* qui comporte une part de reconstruction, d'interprétation de l'objet et d'expression du sujet" (p. 54). En prolongeant cette définition, il est clair que la représentation est également sociale parce que *"ce monde nous le partageons avec les autres, nous nous appuyons sur eux -parfois dans la convergence, parfois, dans le conflit -, pour le comprendre, le gérer, ou l'affronter"*. Ainsi dans chaque société, les représentations *"nous guident dans la façon de nommer et de définir ensemble les différents aspects de notre réalité de tous les jours, dans la façon de les interpréter, statuer sur eux et, le cas échéant, prendre une position à leur égard et la défendre"* (p. 47).

de manière schématique, même si à bien des égards elle constitue le substrat sociologique à partir duquel les changements récents doivent être appréhendés. La deuxième séquence de ce processus est certainement la plus complexe à interpréter du point de vue des idées car c'est celle où la violence politique et son répertoire de mobilisation contre l'Europe domine la scène politique (1974-1984). Alors que dans un même temps la recomposition de la mobilisation sectorielle s'effectue au sein d'institutions marginales autour de l'idée de la production d'un vin de qualité. La troisième correspond à l'impact des politiques européennes, notamment celle de l'arrachage et du réencépagement, mais aussi à la première phase de la reconnaissance d'un nouveau label de qualité (A.O.C. = appellations d'origines contrôlées) et à l'émergence de " nouveaux pionniers du vin " surtout dans le secteur des caves particulières (1984-90). Enfin, la quatrième période repose sur la banalisation d'un discours entrepreneurial et la revalorisation des terroirs à partir de 1990. Il s'agit de montrer que chacune de ces périodes correspond à une forme particulière d'interdépendances inter-organisationnelles, de modes d'intervention publique et d'idées en confrontation. La question analytique à laquelle nous chercherons à répondre est celle du passage "*de l'ancrage d'un cadre cognitif à sa redéfinition*". Autrement dit, comment on passe d'un système de production d'un vin de masse à une logique de conception d'un vin éligible selon les critères de la filière au label de qualité ? Et dans quelle mesure les politiques européennes contribuent-elle à la constitution de la démarche qualitative ?

Le " Midi rouge " en héritage : 1900-74

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, le milieu rural du Languedoc est profondément marqué par une pratique monoculturelle de la viticulture. Cette singularité géo-économique est renforcé par les processus de politisation dominés par la mobilisation autour des enjeux viticoles qui définissent progressivement les contours " d'un Midi rouge " (Sagnes, 1982 ; Cholvy, 1980 ; Frédéric, 1978). Cette période correspond à une séquence historique, que l'on peut qualifier, en s'appuyant sur les travaux d'économie rurale de Pierre Bartoli, d'étatisation de la viticulture languedocienne⁹. Partant de là, en s'appuyant sur une consommation nationale importante du " vin de masse " jusqu'aux années 1970, la modernisation du secteur viticole a rimé pour l'Etat français avec le productivisme (Gavignaud-Fontaine, 1998). En effet, la domination d'un " vin de table bon marché " a eu des conséquences majeures pour l'économie régionale de ce secteur (commercialisation et dépendance vis-à-vis des gros négociants,

⁹ Pour un développement de cette problématique à partir de la transformation des logiques de mobilisation viticole dans les années 1930, se référer à Patrice Mann (1998).

¹⁰ Cet auteur a maintes fois souligné la dépendance qu'entretient la filière viticole aux politiques décidées par l'Etat français (Bartoli, 1987).

concurrence étrangère, et faible diversification des pratiques et des savoirs en matière de conception du vin). En résumé, une conception " providentialiste " de l'action publique en matière viticole marque très tôt les représentations sociales en présence. Ainsi, après la Libération, la mise en phase avec le processus de modernisation agricole consistait essentiellement dans cette région à utiliser les technologies alors disponibles afin de réduire les coûts de production d'un produit qui n'était pas appelé à évoluer¹¹. La demande étant considérée comme " donnée ", être " moderne " n'obligeait pas donc à revoir les pratiques de commercialisation. En effet, sur les deux plans, le viticulteur de cette région fait confiance à deux piliers de l'ordre politique viticole combinant tradition et modernité : le mouvement coopératif et l'agronome. A propos, du deuxième pilier, la figure de l'agronome, on doit rappeler qu'un fort débat oppose deux conceptions de la modernisation viticole pendant cette période : d'un côté, les tenants de l'approche productiviste (dominante), et de l'autre les partisans de la modification qualitative de la filière.

On peut récapituler cette situation autour de deux constats :

- les *valeurs* dominantes sont celles du travail (évalué en termes quantitatifs), de la terre (comme spécificité territoriale) et de la coopération économique mais aussi syndicale, voire politique (le " Midi rouge ") ;

- l'*algorithme* économique tient en deux idées : si l'on produit plus intensivement alors on sera mieux récompensé et si au niveau communautaire on interdit l'enrichissement du vin, celui du Midi peut triompher sur la concurrence " étrangère " (vins italiens et espagnols). Le corollaire politique est le suivant : si l'on reste solidaire et si l'on résiste au changement à travers de fortes mobilisations (manifestations, voire violence politique), alors les pouvoirs publics céderont et laisseront les producteurs " tranquilles " ;

- En conséquence, la profession viticole revendique des *normes d'action publique* les moins contraignantes possibles (contrôles de qualité, ...) et le maintien d'un filet de sauvetage garantissant un prix minimal pour le vin ("l'Intervention" mais aussi du protectionnisme face aux vins importés). Enfin, ce cadre cognitif repose sur les *images* positives du monde du viticulteur, qui fonctionne comme une communauté imaginée autour de sa coopérative (lieu de socialisation) et de son Midi (le territoire), face aux " ennemis " que sont le bureaucrate-citadin, l'Etat et les pratiques sociales du nord de la France et de l'Europe.

Vu l'état embryonnaire de la politique viticole communautaire à cette époque, il n'est guère surprenant que la Communauté européenne semble

¹¹ Nous avons affiné cette vision quelque peu globale du processus de modernisation en montrant comment certaines figures " locales " de la modernisation viticole sont porteuses dès cette période d'une " certaine idée de la politique de qualité ". Cette orientation pour les politiques viticoles reste ultra minoritaire dans la région jusque dans les années 1980 (Genieys, 1998 : 9-12).

peu marquer les représentations sociales présentes dans le débat viticole à ce moment-là. Il n'en reste pas moins que les producteurs locaux fondent en partie leur vision du monde sur une conception de ce que nous appelons aujourd'hui la "contrainte extérieure", conception qui les empêche de qualifier les premières difficultés commerciales des années 60 comme une crise de surproduction¹². L'enjeu pour la période suivante se traduit par l'explosion de "l'utopie communautaire viticole", souvent imputé au "Moloch européen", et la recomposition du substrat social de la viticulture.

1974-84: Entre violence Politique et recomposition sectorielle

Au début des années soixante-dix, la lutte viticole prend une tournure nouvelle. Après une décennie, durant laquelle le syndicalisme viticole s'autonomise et se régionalise en luttant principalement contre la politique d'importation, on assiste à une transformation de son répertoire de mobilisation. La dénonciation de la réglementation européenne devient centrale. Il est intéressant de noter que si les demandes sont toujours orientées vers l'Etat français, on passe d'une demande protectionniste en termes de marché viticole à une mobilisation contre la politique européenne. Ce glissement est remarquable à double titre : d'une part, l'Europe n'a pas la même consistance symbolique que l'Etat français, et d'autre part, cet échelon permet de traiter la question d'un supra-marché viticole intégrant de fait les vins italiens et espagnols. Ainsi, les "vins étrangers" deviennent de simples concurrents avec lesquels on doit négocier une "politique commune" pour faire face la mondialisation du marché viticole et notamment la concurrence des vins californiens. La position dominante des viticulteurs de cette région consiste à s'opposer, si besoin est par voie de la violence, aux changements de politique publique proposés par la Commission européenne et, dans une moindre mesure, à celles avancées par les gouvernements de la France¹³.

Par ailleurs, le substrat social de la mobilisation viticole de la région Languedoc-Roussillon s'est profondément modifié. Si les économistes ont surtout insisté sur les effets sur le marché de la perte de l'Algérie, ils ont

¹² En fait, sur ce sujet, il existait à cette époque des travaux d'économétrie, notamment ceux de Jules Milhaud (1958), montrant que la filière viticole allait connaître une grande contradiction entre une baisse tendancielle de la consommation de vin et les évolutions techniques qui permettraient l'augmentation de la production.

¹³ On oublie souvent que suite au rapport au Parlement du préfet de région Bentegeac en 1973, un plan national d'encépagement pour améliorer la qualité a été mis en place ("le plan Chirac"). Ce plan jette le cadre légal pour une politique volontariste de modernisation de la viticulture languedocienne autour de deux axes : la restructuration de la filière (groupement des producteurs) et la restructuration de la potentialité viticole (arrachage et réencépagement). Pour une analyse des effets induits de cette politique : Genieys, 1998, 12 et s.

souvent négligé les effets de la "génération guerre d'Algérie" sur la composition sociologique du milieu des viticulteurs dans le Midi¹⁴. En effet, comme le suggère l'un des acteurs des violentes mobilisations qui opposent les viticulteurs aux agents de la force publique dans les années 70, c'est là qu'il faut chercher les origines de "la culture de la lutte armée"¹⁵ Ce phénomène est exacerbé par la rencontre de cette population avec les thèses néo-révolutionnaires colportées par les intellectuels "post-soixante-huitards" récemment installés dans le Midi de la France. La mobilisation post-soixante huitarde se traduit au niveau du territoire par le développement des luttes occitanes. Ces intellectuels voient momentanément dans les viticulteurs du Midi, le "bras armé" qui manquait à leur théorie (d'inspiration maoïste) pour que celle-ci devienne une hypothèse d'école.

Dès lors, c'est tout le secteur de la représentation viticole qui se trouve profondément remis en question. La réalité communautaire du monde viticole se morcelle face à la montée de l'utopie politique occitaniste. Les nouvelles logiques d'action mobilisées entraînent l'éclatement des représentations d'un univers social unifié autour de la "guerre du vin" (Le Bris, 1976 ; Bosc, 1976). Cette transformation se joue à un double niveau : d'une part, de nouvelles structures de représentation sont créées (qui correspondent à la logique de la mobilisation radicale, les comités d'actions viticoles) et d'autre part les relais traditionnels de la représentation du secteur viticole sont mis en retrait (élus, chambres d'agriculture, Fédérations départementales). Les leaders des Comités d'Actions Viticoles (CAV et CRAV) et la Confédération Générale des Viticulteurs du Midi vont se faire les défenseurs de l'Occitanie face à un Etat (français) jugé incapable de défendre l'identité viticole de son territoire dans la configuration du marché commun. La tradition protestataire héritée de 1907 va être exacerbée. En effet, les CAV cautionnent des "opérations commandos" sur des cibles jugées significatives pour la défense de l'économie régionale (garantie des prix, limitations des importations, retour au statut viticole). La réponse de l'Etat (c'est à dire les propositions d'office du vin de janvier 1976, la création de l'ONIVIT -Office national interprofessionnel des vins de table) sont rejetées par les viticulteurs. La logique de l'affrontement atteint son paroxysme le 4 mars 1976 à Montredon-Corbières où, lors d'affrontements, on dénombre un mort du côté des viticulteurs et chez les forces de l'ordre. Cet événement va plonger les masses viticoles dans un profond désarroi et une impasse politique. Pour sortir de cette impasse, certains avantages

¹⁴ Les effets d'une génération guerre d'Algérie jouent à deux niveaux : le premier provient de l'importation depuis l'Algérie d'une culture des armes développée chez les "pieds noirs" issus du milieu rural algérien récemment installés dans le sud de la France ; le second provient d'une socialisation à la pratique de la guerre pour tous les anciens combattants issus du Midi viticole qui ont été impliqués en tant qu'appelés ou engagés dans le conflit algérien.

¹⁵ entretien, Président d'une fédération départementale des Caves coopératives.

acquis auprès des instances communautaires en mars 1976 (garantie de bonne fin, distillation) amènent la profession à participer à l'ONIVIT. Plus exactement, à partir de cette période, un certain nombre de dirigeants régionaux de la profession développent, et progressivement "font passer", une nouvelle interprétation de l'intérêt des viticulteurs du Midi et des opportunités que pourrait désormais offrir la politique viticole communautaire.

Dans le même temps, les organisations syndicales traditionnelles et les "notables du vin" (les députés Gilbert Sénes et Raoul Bayou) paraissent dépassés par les événements¹⁶. Les premiers sont incapables de contrôler la radicalisation du mouvement et les seconds voient leur pouvoir de médiation politique entre l'Etat et le territoire profondément altéré. Toutefois, faute de moyens d'intervention, c'est surtout un soutien symbolique qu'ils apportent dans la résistance face à "Paris" et à "Bruxelles". Cependant, c'est dans ce contexte particulier que certains acteurs vont reprendre en main le devenir du mouvement syndical. Pour eux, la négociation avec les pouvoirs publics nationaux et supranationaux devient un objectif central pour mener à bien la modernisation du secteur viticole du Midi.

Du côté de l'administration, on retrouve en première ligne dans la région les Directions départementales de l'agriculture (DDA), les préfetures et, à partir de 1976, l'ONIVIT. Si, naturellement, les agents de l'Etat ne soutiennent pas les actes de violence perpétrés par certains des syndicats, dans l'ensemble ils cherchent à travailler avec les représentants des viticulteurs afin de faire face à ce qui est perçu comme un "adversaire" externe, la Communauté européenne, adversaire qui, du moins selon les représentants viticoles étudiés, véhicule des idées que l'on peut caractériser en trois constats :

- Sur le plan des *algorithmes*, ce sont les équations macro-économiques qui dominent. L'idée de base est fort simple : si on assainit le marché viticole, alors les producteurs du Midi trouveront une meilleure rentabilité.

- Cette formule débouche sur les propositions en termes de *principes d'action* également marqués par une approche macro-économique (primes à l'arrachage, distillation obligatoire) qui se soucient peu des enjeux d'un développement territorialisé (dépeuplement, sous-emploi).

- Enfin, et au fond, ces idées sont révélatrices de *valeurs* (on produit pour vendre et pas pour les "lacs" du système dit de l'Intervention communautaire) et d'*images* de marché (le vigneron comme chef d'entreprise, le vin comme simple produit sans sens social et politique).

Avec le recul, on peut remarquer que les deux séries de protagonistes (la Commission européenne et les leaders viticoles locaux) n'avaient pas véritablement de projet global et structurant pour la viticulture régionale.

¹⁶ Sur le rôle limité du député du vin lors des moments de saillance de la crise viticole se référer à Dedieu (1998).

Cette absence de projet se ressentait à deux niveaux. Au niveau de l'exploitation viticole, on n'offre pas de recettes de sortie de la crise. Par conséquent, les conseils aux viticulteurs consistant à les convaincre d'améliorer la qualité du vin étaient souvent interprétés comme des "sermons" sans substance réelle. Plus précisément, en entendant ces conseils, les viticulteurs arrivaient mal à envisager leur avenir et donc ne pouvaient pas se construire des étapes intermédiaires vers "l'horizon" lointain de la compétitivité. Le deuxième niveau est caractérisé par cette absence de projet sur le plan des aides publiques, modes d'intervention qui, pendant cette période, occultent très largement les exigences de l'action micro-économique.

1984-90 : "Dublin" et le renouveau du leadership sectoriel

En décembre 1984, le Conseil européen entérine une réforme de l'OCM viticole qui sera désormais connu comme "les accords de Dublin". Négociés au moment de la préparation de l'élargissement de la Communauté européenne à l'Espagne et au Portugal, ces accords ont été à l'origine de deux politiques qui allaient avoir un impact majeur dans le Midi : les primes à l'arrachage des vignes (120.000 ha du vignoble arraché en 10 ans) et la distillation obligatoire du vin "excédentaire" (pratique qui a officialisé le stigmate du vin de table traditionnel)¹⁷. Il est peu surprenant qu'au sein de cette région, la décision de 1984 ait provoqué une vague de protestations. En effet, il faut comprendre que cette politique remettait en question la démarche traditionnelle, quantitative et productiviste, de la production viticole de cette région. Par ailleurs, la prime à l'arrachage a permis une rénovation de la population viticole. Un grand nombre des viticulteurs ont vu dans cette mesure un moyen de se constituer une prime de départ à la retraite (surtout quand il n'y a pas d'enfants susceptible de reprendre l'activité viticole). De fait, ces mesures fortement décriées par la profession ont accéléré le processus de transformation du secteur viticole dans cette région¹⁸.

Néanmoins, il reste à expliciter comment le mouvement viticole a subi une transformation radicale tant sur le plan de son organisation que sur celui de son cadre cognitif. De manière générale, les réactions aux accords de Dublin ont été au coeur d'un conflit profond entre les défenseurs d'un mode de production et de vie traditionnel et ceux plus favorables à des pratiques économiques et socio-politiques nouvelles. Afin d'affiner cette opposition, il est nécessaire de regarder de plus près le réseau d'acteurs et les leaders qui

¹⁷Entre 1981 et 1989 le rythme moyen annuel des distillations indemnisées était de 8,3 millions d'hectares. De 1989 jusqu'en 1993/94 ce chiffre était de 2,9 millions. Source : Chambre régionale de l'Agriculture, op cit., p. 19.

¹⁸ Pour une approche intégrale de ces questions se référer aux interprétations issues de la théorie de la régulation de J. M. Touzard, J. P. Laporte (1998).

ont assuré une médiation vers une nouvelle logique d'action. La trajectoire des viticulteurs peut être reconstitué à partir des propos d'un des leaders du mouvement syndical dans l'Hérault, Jean Huillet :

"Je suis né dans l'ancienne logique viticole, celle du 'vin de masse'. Au moment de la crise j'étais le chef des voyous, avec pour objectif la casse. Mais notre stratégie et notre mobilisation était différente de celle des sidérurgistes de Longwy. En effet, pendant que nous nous bâtions, ce qui exprimait notre désespoir, nous bâtissions aussi une nouvelle viticulture (...). On mène donc en parallèle une réflexion autour de la question suivante : 'est-ce qu'on fait tout pour être dans le coup?'"

Huillet précise cette image de "l'acrobatie politique" en racontant que "*le matin on travaillait des nouvelles pratiques chez nous, l'après-midi on manifestait, le soir on discutait de tout*". De cette période fondatrice sort un discours qui s'est décliné de la manière suivante. Sur le plan des *algorithmes*, les leaders comme Huillet ont commencé à embrasser une "mutation qualitative" consistant à modifier le vignoble et les pratiques de vinification afin d'adapter le produit à la demande¹⁹. En profitant des aides publiques, il s'agissait d'abandonner des cépages traditionnels (aramon, carignon...) en faveur de cépages "internationaux" (cabernet sauvignon, chardonnay,...), d'imposer les contrôles de qualité au moment de la vinification et de penser la commercialisation selon une nouvelle logique (mise en bouteille, labellisation, mise en avant du terroir...).

Pour reprendre notre schéma d'analyse, ces viticulteurs ont progressivement expérimenté des *nommes* et des *principes d'action* allant au-delà de la simple adoption de celles prônées par les experts de "Paris" et de "Bruxelles". Mais le virage pris partiellement pendant cette période ne peut se comprendre que si l'on saisit la manière dont les *images* et les *valeurs* ont également pu se modifier. Du moins chez les pionniers du changement, on assiste pendant cette période au passage d'un discours de dénonciation de l'étranger (le Parisien, les Italiens, les Espagnols, le fonctionnaire de Bruxelles...) à l'acceptation de la mutation de la société et ses nouvelles exigences pour la consommation du vin. Dès lors le marché externe devient représenté comme une source potentielle de débouchés et de profits. Plus globalement, au départ de ce changement fondamental de référents sectoriels se trouve une évolution profonde de la représentation dominante de politiques qui sont *dans l'intérêt* des viticulteurs du Midi.

Or, ce virage n'a pu être pris qu'à travers les processus de médiation impliquant des mises en cause souvent douloureuses. Du côté des syndicats, il s'agissait d'un travail envers deux publics. Ils devaient tout d'abord convaincre leurs propres adhérents en s'investissant dans des "*réunions en*

¹⁹ Cela vaut aussi dans l'Aude pour les trajectoires d'Antoine Verdale (Président Chambre d'Agriculture et de la Confédération) ou encore celle de son "héritier" Joël Castany qui jouent le jeu de la modernisation qualitative de la viticulture (Genieys, 1998).

permanence sur le terrain pour communiquer le nouveau message au viticulteur (...). Ce message n'a pu passer sur le terrain qu'au terme d'une pédagogie au quotidien" (Huillet)²⁰. Le deuxième public adressé par les syndicats a été les pouvoirs publics afin de mettre en place des techniques d'intervention publique qui accéléreraient le processus de reconversion (primes à la restructuration du vignoble, aide à l'investissement pour les caves ...). Le mouvement viticole est progressivement devenu une organisation cogestionnaire, diminuant ainsi sa spécificité par rapport au reste du monde agricole. *"Depuis 1980, la façon de s'exprimer des vignerons a changé même si la rue et la manifestation restent des bons moyens aussi"* (président d'une fédération de caves coopératives). En effet, les fédérations départementales des caves deviennent progressivement un "outil de service"²¹. De plus, ces organisations, (re)structurées autour de nouveaux leaders, vont porter les thèses alors minoritaires de la modernisation. Cette politique se résume autour de la thématique suivante : *" nous avons les terroirs et le soleil alors nous pouvons faire du vin de qualité "*. Dès lors le secteur s'engage sur cette voie selon deux logiques : d'une part l'adaptation au marché viticole et d'autre part la production d'un vin de qualité. Ainsi, ces acteurs favorisent la création de groupements de producteurs, structures qui doivent être compétitives dans le production et la commercialisation du vin. Dans un même sens, une nouvelle stratégie de labellisation est mise en place autour de la thématique porteuse des " vins de pays ". Enfin, les techniques de pointes en matière de vinification et l'implantation de nouveaux cépages se généralisent progressivement.

Du côté des pouvoirs publics, on assiste aussi à une réorganisation substantielle à partir du milieu des années 1980. En succédant à l'ONIVIT, l'ONIVINS voit ses compétences élargies à l'ensemble du secteur viticole : gestion des outils de la politique viticole, intervention dans les procédures de planification régionale mises en place, participation à l'organisation de la filière (Bartoli et alii, 1987). Dans le même temps, le conseil régional de Languedoc-Roussillon se positionne clairement pour une approche de défense et de modernisation de la filière viticole avec l'arrivée de Jacques Blanc à la présidence. Enfin, le fort potentiel d'expertise situé dans cette région (INRA, Ecole d'agronomie) est mobilisé pour la réalisation de cette

²⁰ On peut noter que le même type de " pédagogie " pour l'obtention des aides a été mené dans le département de l'Aude par la chambre d'agriculture. Cette institution a privilégié la politique de réencépagement en renvoyant sur les administrations d'Etat la politique d'arrachage (entretien dirigeant de la Chambre d'Agriculture de l'Aude).

²¹Par exemple, celle de l'Hérault a mis en place une plaquette réussie, un service juridique important "à l'américaine" et participe quotidiennement au montage de dossiers de demande de subvention (re-outillage des caves, foncier, installation, mais aussi les dossiers plus nouveaux sur la formation et sur l'environnement - ex. les aides à la "dépollution" pour participer à l'image de "coopératif propre"). Sur ce point, voir L. Temple, J. M. Touzard, F. Jarrige (1996).

politique²². Ainsi, grâce à la capacité de médiation retrouvée des acteurs du secteur viticole, les instruments de la modernisation sectorielle vont être progressivement mis en place, institutionnalisant ainsi le changement de cadre cognitif retracé plus haut. Il va de soi que, durant cette période, on assiste encore à des mobilisations contre les politiques européennes, mais elles demeurent les derniers soubresauts des viticulteurs qui refusent ce changement. Par ailleurs, la délégitimation des leaders "historiques" du mouvement viticole (qui s'essayaient à une carrière politique) facilite la prise de pouvoir dans le secteur des modernisateurs²³. Ce phénomène entraîne un cantonnement des élites socioprofessionnelles à la défense du secteur. Enfin, la droite prend en main le devenir de la chambre d'agriculture. Ces derniers vont faire le jeu du président du Conseil régional Jacques Blanc qui s'impose, notamment au niveau européen lors de son mandat de président du Comité des régions, comme le médiateur nécessaire en matière de politique viticole.

Au total, cette période est celle d'une reconversion à géométrie variable, notamment dans les départements de l'Aude et de l'Hérault. A partir du milieu des années 80, la politique d'arrachage et de distillation obligatoire est globalement acceptée par les organisations viticoles. Par la suite, le mimétisme a pu avoir des effets importants sur les pratiques de production (encépagement²⁴) et de commercialisation (le mot d'ordre de "la qualité"), notamment à partir du moment où les coopératives se sont lancées dans le mouvement. Il va de soi, toutefois, que ce phénomène a connu des résistances qui perdurent encore ; rappel, s'il y en avait besoin, de la nature complexe des combats d'idées et des tentatives de légitimation.

²² Il convient de rappeler que l'adhésion de l'expertise et des "intellectuels" de l'INRA à la démarche de mise en oeuvre d'une politique de vin de qualité fondée sur l'utilisation de plusieurs cépages ne s'est effectuée que tardivement. Jean Clavel rappelle à ce propos la doctrine du « pape » de la viticulture, le professeur Branas qui fut celle aussi de l'administration : " Le Languedoc a une vocation de production de vins populaires, c'est là que vous excellez. Pour remplir cette fonction, vous avez un cépage extraordinaire qui a toutes les qualités, le carignan " (Clavel, 1999 : 102).

²³ La trajectoire politique d'Emmanuel Maffre-Baugé, qui devient député européen pour le parti communiste français en 1979, est un modèle du genre.

²⁴ La proportion de cépages dits "nobles ou aromatiques" par rapport aux cépages traditionnelles passe de 11% en 1979 à 20% en 1988, à 37% en 1993/94. (Source : Chambre régionale de l'Agriculture, op cit., p. 3). Dans une historique du passage de l'économie de masse vers l'économie de qualité en Minervois, Françoise Acquier (1996, 55) souligne l'importance "de nouvelles représentations portées sur le produit et le territoire. Les coteaux, jusqu'alors perçus sous le seul angle du "handicap naturel" sont peu à peu transformés en 'espace ressource' pour le produit. Le vin va devenir UN vin. Cette démarche implique un changement radical de perspective sur la conception du métier".

1990-98 : La banalisation du référent "entreprise"

Depuis le début des années 90, la victoire des "modernisateurs" apparaît nettement, le Directeur de la Chambre régionale de l'agriculture allant jusqu'à qualifier cette victoire de "*mutation culturelle*". Si l'on reste au niveau d'analyse des images et des valeurs, le virage vers une logique de l'entreprise semble avoir été pris. Auteur d'une thèse d'histoire sur le vin en Languedoc-Roussillon, Jean-Philippe Martin va jusqu'à conclure en 1994 que , "*à la trilogie le viticulteur-le vin-le Midi s'est substituée une autre : les vigneronns-les vins-les terroirs* » (1994, 328). De même, à partir de 1993, le vignoble de la plaine semble relever le défi du vin de qualité avec les vins de cépage et les vins de pays²⁵. En effet, on constate depuis le début des années 90 la consécration de deux tendances parallèles :

- l'alignement des groupes d'intérêts viticoles sur les politiques publiques locales, nationales et communautaires ;
- l'éclatement du modèle communal de la coopération en faveur de réseaux interindividuels, de "bassins de producteurs", de caves particulières et de groupements de producteurs²⁶.

Toutefois, si l'on regarde cette viticulture de plus près il semblerait que la banalisation d'un discours et des pratiques de l'entreprise ne se fait pas sans secousses. En effet, notre étude des *algorithmes* et des *normes* en concurrence pendant cette période de consolidation du changement témoigne d'un réseau d'acteurs et d'un mode d'intervention publique toujours à la recherche d'un nouveau socle de *valeurs* et d'*images*.

La présence et la prégnance de nouveaux *algorithmes* et *normes* peuvent se constater dans l'évolution des priorités en matière de soutien public régional, étatique et communautaire. Entérinées, voire institutionnalisées, en 1993-94 à la fois dans le Contrat de plan Etat-Région et dans le Programme de développement régional cofinancé par les fonds structurels communautaires, ces priorités consistent notamment à favoriser la

²⁵Pour revenir à l'analyse de F. Acquier, "*La référence à la qualité, conçue comme socialement neutre, devait permettre de faire passer (la réforme communautaire) (...) Cette notion, par essence consensuelle, devait donc compenser l'atténuation de la protection du marché, en faisant écho à la tradition française de vin de qualité, tout en esquissant les difficultés dans l'élaboration et l'application d'une politique viticole*" (1996 : 56).

²⁶En 1992, la région a compté 444 caves coopératives et 78 000 adhérents. En 1982 les chiffres correspondants étaient de 536 caves (soit -17%) et de 124 000 (soit -37%). En 1992 les adhérents des caves coopératives mettaient toujours en valeur 228 000 ha de vignes, soit 70% du vignoble régional. Toutefois, on peut également compter l'implication de ses adhérents et certaines de ses caves en tant qu'"entreprises" sous la forme de 72 groupements de producteurs, 35 associations de mise en marché et 37 groupements de commercialisation. Ces entreprises regroupent près de 360 caves coopératives, 1 400 caves particulières et 70 000 viticulteurs pour 225 000 hectares de vignes, soit 70% du vignoble. (Source : Chambre régionale de l'Agriculture, op cit., p. 13).

transformation des coopératives en entreprises de taille plus pertinente ("renforcer les structures") et à valoriser l'image territoriale de la région (aspects culturels, atouts méditerranéens...). Les vins deviennent en quelque sorte le patrimoine vivant de la région. Concrètement, cette orientation s'est traduite par une politique à deux entrées au Conseil Régional du Languedoc Roussillon. La première concerne les "Projets intégrés de développement agricole et de filière" (PIDAF), signés avec des formes de coopération agricole cherchant à développer une logique d'entreprise (et donc à enfoncer le clou d'un changement déjà entamé)²⁷. La deuxième priorité affichée par le Conseil régional concerne les mesures de valorisation et de promotion des produits régionaux ou/et du terroir.

Au total, la promotion, la compétitivité, la référence à l'entreprise et la qualité des produits régionaux deviennent des leitmotivs pour le Conseil Régional. Fortement imagés, ces termes présentent également l'avantage politique d'être difficilement contestables. Il n'en reste pas moins que le consensus apparent sur cette orientation cache des désaccords importants, désaccords révélateurs de la dynamique du réseau d'acteurs. Si, en effet, le thème central de la conférence régionale de l'agriculture de 1998 a été "l'entreprise particulariste du coopératisme", l'accord apparent sur ce thème n'évacue pas des différences de perception, et de débats de valeurs, importantes²⁸.

Conclusion

Au-delà d'analyser une évolution sectorielle dans une seule région, ce texte a permis de souligner l'importance de la dimension cognitive de la politique dans toute étude de l'institutionnalisation de l'intégration européenne. Comme l'illustre cet exemple, l'approfondissement de l'Europe comme espace politique embryonnaire passe obligatoirement par la traduction en discours et en actes des législations arrêtées au niveau des institutions communautaires. D'ailleurs, ces processus de traduction sont également présents dans la fabrication même de textes de loi et de politiques publiques communautaires, processus qui ne se limitent pas, loin s'en faut, aux institutions qui siègent à Bruxelles.

Plus globalement, en esquisant une approche de l'intégration européenne qui s'inspire plus de la sociologie politique des représentations que de la théorie des organisations, ce texte amorce un chantier de recherche qui tente d'aborder de front le décalage qui demeure souvent entre

²⁷Les PIDAF sont cofinancés par l'Etat français et par les fonds structurels communautaires.

²⁸ Selon le Directeur de la Fédération des caves de l'Hérault, par exemple, le coopératisme reste un vecteur "de l'économie sociale contre le libéralisme sauvage. Cette démarche se définit autour d'une obligation de résultat avec épanouissement des individus dans un collectif"(entretien).

l'institutionnalisation d'une forme de gouvernement européen, d'une part, et des représentations sociales qui restent ancrées dans des territoires plus traditionnels, d'autre part. Afin de transformer cette ambition théorique en recherches empiriques, il est nécessaire de relever deux défis de méthode pour appréhender réellement la dimension cognitive de l'intégration communautaire.

Le premier concerne le repérage fin du rôle de la perception des problèmes publics dans les luttes politiques qui participent à la fabrication de politiques communautaires. Il convient tout d'abord de préciser, comme le fait Craig Parsons (1999), que nous conceptualisons les idées non pas comme des "facteurs" parmi d'autres, mais comme *la* cause de l'action politique. Par conséquent, les ressources des acteurs, notamment l'accès aux cercles restreints de la décision, sont-elles aussi des construits sociaux qui sont constamment décodés et recodés par les acteurs des politiques publiques. De ce fait, les "contraintes" qui pèsent sur les acteurs ne sont jamais "objectives". Elles n'ont que la force que les acteurs leur attribuent en formulant les problèmes publics et les propositions de l'action. La grille d'analyse développée et appliquée dans ce texte montre qu'il est non seulement possible de tenir une posture "cognitiviste" dans l'analyse d'un matériel empirique, mais qu'une telle posture doit être intégrée dès le départ dans une recherche de ce type.

Le deuxième défi méthodologique concerne l'intégration dans l'analyse du rôle du temps. En inscrivant leurs actes dans des arènes d'acteurs où la mémoire et la force des symboles jouent un rôle tout aussi déterminant que les rapports de force et les échanges de ressources ponctuelles, notre exemple viticole sert de rappel sur le fait que les analyses hâtives de "l'eupéanisation" peuvent être problématiques. En effet, comme l'écrit E. Négrier (1995 : 39), on arrive ici aux *"limites d'une analyse synchronique. (...) Si nous sommes en mesure de construire toujours plus de grilles d'analyse des convergences et divergences de structuration, intellectuelle et pratique, des politiques territoriales, nous sommes le plus souvent dépourvus quant à leur explication, à la relation qu'elles entretiennent avec la société sur le long terme"*.

BIBLIOGRAPHIE

- Acquier F. (1996). "La qualité des vins à la croisée des terroirs et du territoire", *Revue d'Economie Méridionale*, vol. 44 n° 176.
- Bartoli P. (1987). "L'Etat et l'économie viticole, une articulation complexe", *Actes du Colloque de l'Association Française de Science Politique*, Paris (manuscrit).
- Bartoli P. et alii. (1987). *L'économie viticole française*, Paris, INRA.
- Bosc P. (1976). *Le vin de la colère*, Paris, Galilée.
- Bulmer S. (1994). "Institutions and policy change in the European Communities: the case of merger control", *Public Administration*, vol 72, Autumn.
- Cholvry G., (dir.) (1980). *Economie et société en Languedoc Roussillon de 1789 à nos jours*, Montpellier, Editions du Faubourg
- Clavel J. (1999). *Le 21e siècle des vins du Languedoc*, St Georges d'Orques, éd. Causse.
- Dedieu O. (1998). "Raoul Bayou, député du vin", *Pôle Sud*, n°9, novembre.

- Friedberg E. (1997). "En lisant Hall et Taylor : néo-institutionnalisme et ordres locaux", *Revue française de science politique*, vol 47 (3-4).
- Gavignaud-Fontaine G. (1998). "L'extinction de la viticulture pour tous en Languedoc (1945-1984)", *Pôle Sud*, n°9, novembre.
- Genieys W. (1998). "Le retournement du Midi viticole", *Pôle Sud*, n°9, novembre.
- Jodelet D. (1997). *Les représentations sociales*, Paris, PUF.
- Le Bris M. (1976). *La révolte du midi*, Paris, Les presses d'aujourd'hui.
- Mann P. (1998). "Crise de surproduction et mobilisations cognitives dans le Midi viticole", *Pôle Sud*, n°9, novembre.
- Maurel F. (1978). *Vigne et l'économie du Languedoc de l'ancien régime à nos jours*, EUR, Montpellier, Sciences économiques.
- Milhaud J. (1958). "La régulation du marché du vin en France", *Economie Méridionale*, n°22.
- Moravcsik A. (1998). *The choice for Europe : Social purpose and state power from Messina to Maastricht*, Ithaca, Cornell University Press.
- Muller P. (1995). "Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde", in A. Faure, G. Pollet, Ph. Warin, dirs., *La construction du sens dans les politiques publiques*, Paris, l'Harmattan.
- Négrier E. (1995). "Intégration européenne et échanges politiques territorialisés", *Pôle Sud*, n° 3.
- Parsons C. (1999). "Showing ideas as causes : the origins of the European Union", communication au congrès de *The European Community Studies Association*, Pittsburgh, juin.
- Pierson P. (1996). "The path to European integration. A historical institutionalist analysis", *Comparative political studies*, 29 (2), April.
- Pôle Sud* (1998). "La 'grande transformation' du Midi rouge", n° 9, novembre.
- Pollack M. (1996). "The new institutionalism and EC Governance: the promise and limits of institutional analysis", *Governance*, vol 9 (4).
- Pressman J. et Wildavsky A. (1973). *Implementation*, Berkeley, University of California Press.
- Sagnes J. (1982), *Le Midi Rouge, mythe et réalité*, Paris, Anthropos
- Sandholtz W. (1996). "Membership matters : limits of the functional approach to European institutions", *The Journal of Common Market Studies*, 34 (3).
- Schnapper D. (1999). *La compréhension sociologique*, Paris, PUF.
- Smith A. (2000). "Les institutions de l'Union européenne : une méthode d'analyse pour un objet problématisé", in CURAPP, dirs., *La méthode au concret*, Paris, PUF.
- Stone Sweet A., Caporaso J. (1998). "La cour de justice et l'intégration européenne", *Revue française de science politique*, Vol 48 (2), avril.
- Temple L., Touzard J-M., Jarige F. (1996). "La restructuration des coopératives viticoles en Languedoc-Roussillon : du modèle communal à la diversité des adaptations actuelles", *Revue d'Economie Méridionale*, vol. 44 n°176.
- Touzard J-M., Laporte J-P. (1998). "Deux décennies de transition viticole en Languedoc Roussillon : de la production de masse à une viticulture plurielle", *Pôle Sud*, n° 9, novembre.